

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES FORMATIONS DE SAINT HELIER FORMATION SANTE

Organisation, tarifs

Les formations « *intra* » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Les formations « *inter* » sont généralement dispensées à Rennes, au sein du Pôle Saint-Hélier ou à Saint-Jacut Les Pins au sein du Pôle Angélique Le Sourd. Ces sessions réunissent des professionnels libéraux et salariés de différents établissements et professions.

Inscriptions et conventions

Les demandes d'inscription peuvent être formulées sur le catalogue en ligne, par mail ou par téléphone.

Au plus tard 15 jours avant la date de la formation une convention de formation est adressée au demandeur. Un exemplaire signé de la convention et une liste des participants doivent être transmis avant la tenue de la formation.

Au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation, une convocation avec les modalités pratiques est envoyée au stagiaire.

Repas et stationnement (formations « Inter »)

Les déjeuners pris au sein de l'établissement sont compris dans le coût de la formation et sont facturés au tarif en vigueur.

Que ce soit sur le site de Rennes ou de Saint-Jacut Les Pins, un parking privé et payant est à la disposition des stagiaires.

Facturation et attestations

A l'issue de la formation, l'établissement / le professionnel reçoit une facture et l'attestation de présence, les émargements, le résultat des évaluations et le taux de satisfaction général des participants à la session. Le règlement se fait à réception de la facture. Le tarif des formations comprend l'intervention du ou des formateurs, les documents pédagogiques, les frais administratifs, et les locaux (cas des formations «inter»).

Annulation, report, remplacement

Saint-Hélier Formation Santé se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en «Inter» lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies. L'annulation ou le report sont signalés à l'établissement des stagiaires inscrits au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report du stage.

En cas d'annulation du fait du stagiaire, ou d'absence, elle fera l'objet d'un dédommagement en faveur de Saint-Hélier Formation Santé. Toute annulation d'inscription doit impérativement être signée par écrit.

- Entre 29 jours et 15 jours avant la date de formation : 50% de retenue
- Moins de 15 jours avant la date de formation : 100% de retenue

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Le commanditaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations de Saint-Hélier Formation Santé ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition.

Litige

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, alors le litige sera porté devant la juridiction compétente civile ou commerciale du lieu de dispensation de la formation.